

MIRECOURT, le 15 mai 2017

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

LUNDI 22 MAI 2017 à 18 HEURES 15

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- Décisions municipales
- DIA
- Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics
- Décision modificative n°01/2017 budget Ville
- Comité technique : nombre de représentants
- Service public d'inhumation : délégation de service pour le creusement de fosses
- Souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour la réhabilitation du Théâtre
- Vote des subventions
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, VIDAL, BARBIER, MOINE, DIEZ, PREAUT, CLEMENT, BAILLY, WALTER, HUMBERT, VOIROT
MM SEJOURNE, LAIBE, RUGA, MARA, MALLERET, SERDET, DAVAL, MICHEL, BLONDELLE, JAMIS, FY, CITOYEN,

Absents : Mlle BENABID, Mme MARTZ

Absents ayant donné pouvoir : M. EVROT à M. SERDET

M. FERRY à M. SEJOURNE

Mme SIMON à Mme CHIARAVALLI

Secrétaire de séance : Elisabeth BARBIER

--ooOoo--

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Madame Elisabeth BARBIER Conseiller Municipal, est déclarée installée dans ses fonctions. Les procès-verbaux des séances des 16 janvier, 6 mars et 27 mars 2017 dont lecture est donnée par Madame Elisabeth BARBIER secrétaire, sont adoptés à l'unanimité.

--ooOoo--

Monsieur le Maire informe les membres présents de modification apportée à l'ordre du jour :

- Ajout de 5 points:
 - Demande (actualisée) de subvention pour travaux théâtre
 - Demande de subvention pour radar pédagogique

- Demande de subvention travaux Ecole Brahy
 - Demandes d'adhésion au SMIC
 - Démission d'un adjoint
- Retrait d'un point :
DIA - information

La modification proposée est adoptée à l'unanimité.

--ooOoo--

04/01

Objet : Décisions municipales -
information

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

- n° 2017-006 : tarifs d'inscription à certaines activités proposées dans le cadre de Sports Vacances – avril 2017
- n° 2017-007 : mise à disposition de l'Espace Flambeau pour les épreuves écrites des examens du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole

Réception Sous-Préfecture
Le 26 mai 2017

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

04/02

--ooOoo--

Objet : Titulaires retenus dans
le cadre des marchés publics -
information

Monsieur le Maire informe l'assemblée des attributions relatives aux derniers marchés à procédure adaptée passés par la collectivité :

- Marché pour la fourniture de produits et matériels d'entretien, notifié le 14 mars 2017, a été attribué à SASU HYGIECOL à 88500 MIRECOURT suivant bordereau de prix
- Marché pour maîtrise d'œuvre pour enfouissement des réseaux secs avenue Victor Hugo, notifié le 27 mars 2017, a été attribué à ENERGIE HAUTES VOSGES à 88510 ELOYES, pour un montant HT de 4 480,00 €
- Marché Mission SPS pour le Théâtre, notifié le 27 mars 2017, a été attribué à C.C.T.i.a. à 55000 SAVONNIERES DEVANT BAR pour un montant HT de 1 575,00 €
- Marché mission SPS pour Ecole Brahy, notifié le 21 mars 2017, a été attribué à Bureau VERITAS à 88190 GOLBEY pour un montant HT de 2 000,00 €
- Marché mission CTC pour Ecole Brahy, notifié le 21 mars 2017, a été attribué à Bureau VERITAS à 88190 GOLBEY pour un montant HT de 4 500,00 €
- Marché travaux toiture théâtre
 - Lot n° 1 Echafaudage – maçonnerie – pierre de taille, notifié le 14 mars 2017, a été attribué à CHARPENTIER PM Sarl à 75012 PARIS pour un montant HT de 278 650,00 €
 - Lot n° 2 Charpente, notifié le 14 mars 2017, a été attribué à ART ET TECHNIQUE DU BOIS à 51370 SAINT BRICE COURCELLES pour un montant HT de 295 554,26 €
 - Lot n° 3 Couverture, notifié le 14 mars 2017 a été attribué à COANUS Sas à

Réception Sous-Préfecture
Le 26 mai 2017

- 88150 IGNEY, pour un montant HT de 217 500,00 €
- Marché pour travaux de relevage de l'Orgue Eglise Notre Dame, notifié le 27 mars 2017, a été attribué à KOENIG Sas à 67260 SARRE UNION, pour un montant HT de 27 406,00 € et 1 498,80 € pour le contrat d'entretien

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de ces informations.

--00000--

04/03

Objet : Création d'un Comité
Technique commun

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé par délibérations concordantes des organes délibérants des différentes collectivités territoriales ou établissements publics concernés de créer un Comité Technique unique compétent à l'égard des agents de ces collectivités à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la Ville de MIRECOURT, de la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE et du C.C.A.S. de MIRECOURT,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1er janvier 2017 :

Ville de MIRECOURT : 77 agents

Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE : 91 agents

C.C.A.S. de MIRECOURT : 2 agents

permettent la création d'un Comité Technique commun,

En conséquence, Monsieur le Maire propose la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la Ville de MIRECOURT, de la Communauté de MIRECOURT-DOMPAIRE et du C.C.A.S. de MIRECOURT.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu les explications de son Maire
A l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de créer un Comité Technique unique compétent pour les agents de la Ville de MIRECOURT, de la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE et du C.C.A.S. de MIRECOURT.

- précise que celui-ci comportera quatre représentants du personnel (deux au titre de la Ville de MIRECOURT et du CCAS et deux au titre de la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE) et quatre représentants des élus (deux au titre de la Ville de MIRECOURT et deux au titre de la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE).

Réception Sous-Préfecture
Le 26 mai 2017

--00000--

O4/04

Objet : Convention avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une souscription publique à l'occasion de la restauration du Théâtre de Mirecourt

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.300-3 et R.300-3,

Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L143-1 et suivants,

Considérant que, dans le cadre de sa mission, la Fondation du Patrimoine peut accorder une participation au financement d'un projet de mise en valeur du patrimoine bâti protégé par l'Etat par le biais d'une souscription publique,

Considérant que la Fondation du Patrimoine propose de lancer une opération de souscription dans le cadre du projet de restauration du Théâtre.

Considérant la volonté de la Ville de Mirecourt de participer à la réhabilitation du Théâtre,

Considérant que les dons perçus par la Fondation du Patrimoine pouvant être effectués par les particuliers ou entreprises donnent lieu à des déductions fiscales,

Considérant que les fonds recueillis seront reversés à la Ville de Mirecourt déduction faite des frais de gestion à hauteur de 6% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et la fortune ainsi que de l'impôt sur les sociétés,

Réception Sous-Préfecture
Le 26 mai 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide d'accepter l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises, pour le financement du projet de restauration du Théâtre.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de souscription correspondante.

Lance la campagne de mécénat populaire du Théâtre de Mirecourt

--ooOoo--

O4/05

Objet : Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations, au titre de l'année 2016, dans le cadre des crédits prévus au budget primitif de la ville 2016. les dossiers présentés ont été examinés par les commissions municipales compétentes.

Les dispositions de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient la nullité de plein droit d'une délibération municipale à laquelle a pris part un conseiller municipal "intéressé en son nom personnel ou comme mandataire" au sein d'une association.

Monsieur le Maire précise qu'aucune subvention n'est de droit. Il rappelle que les avantages en nature doivent obligatoirement être valorisés dans les budgets présentés par les associations (mise à disposition des installations fluides inclus, aides techniques avec mise à disposition du personnel communal).

Un contrat d'objectifs devra être signé avec l'Effort Basket compte tenu des subventions allouées.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Décide d'allouer les subventions suivantes

Secteur DIVERS, fonction 01 – article 6574

ASS DIVERS	Sub Ord. 2017	Sub Excep. 2017
AMICALE PERSONNEL	3 000,00 €	0,00 €
AMICALE TRACTION DU SUD LORRAINE	150,00 €	0,00 €
ATOUC CLIC	300,00 €	0,00 €
Prévention routière	50,00 €	0,00 €
TOTAL ASS DIVERS	3 500,00 €	0,00 €

26 voix pour et 1 non participation (M. Citoyen) en vertu de l'article L.2131.11 du CGCT

Secteur COMMUNICATION, fonction 04 – article 6574

COMMUNICATION	Sub Ord. 2017	Sub Excep. 2017
COMITE DE JUMELAGE	500,00 €	1 500,00 €
TOTAL COMMUNICATION	500,00 €	1 500,00 €

27 voix pour

--

Secteur FETES ET CEREMONIES, fonction 024 – article 6574

FETES ET CEREMONIES	Sub Ord. 2017	Sub Excep. 2017
COMITE DES FETES	1 500,00 €	0,00 €
TOTAL FETES ET CEREMONIES	1 500,00 €	0,00 €

23 voix pour et 4 non participations (Mme WALTER – MM BLONDELLE- MARA – MICHEL) en vertu de l'article L.2131.11 du CGCT

--

Secteur SOCIAL, fonction 520 – article 6574

SOCIAL	Sub Ord. 2017	Sub Excep. 2017
ADAVIE	200,00 €	0,00 €
ADMR	500,00 €	0,00 €
Alcool - Ecoute Joie et Santé des Vosges	100,00 €	0,00 €
AMICALE DONNEURS SANG	100,00 €	0,00 €
ASSOC BASSINS AU MURGET	1 200,00 €	0,00 €
CLUB DE L'AMITIE	300,00 €	0,00 €
CRESUS VOSGES	200,00 €	0,00 €
FRANCAS MIRECOURT	1 500,00 €	0,00 €

JOIE DE VIVRE	500,00 €	0,00 €
LA BOUEE /SACAMALISS	1 000,00 €	0,00 €
LA VIE ENSEMBLE	1 500,00 €	0,00 €
LES AMIS DE LA SANTE	100,00 €	0,00 €
LES MESANGES	200,00 €	0,00 €
MOUVEMENT VIE LIBRE	100,00 €	0,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	900,00 €	0,00 €
SECOURS POPULAIRE	1 000,00 €	100,00 €
TOTAL SOCIAL	9 400,00 €	100,00 €

24 voix pour et 3 non participations (Mmes VIDAL, PREAUT, M. SERDET) en vertu de l'article L.2131.11 du CGCT

--

Secteur CULTURE, fonction 33 – article 6574

CULTURE	Sub Ord. 2017	Sub Excep. 2017
Des Mots et des Mondes (ex amis de la bibliothèque)	1 500,00 €	0,00 €
HALE BOPP	300,00 €	0,00 €
JMF MIRECOURT	1 000,00 €	5 000,00 €
LEZ'ARTS	800,00 €	0,00 €
MADON SCRABLE	200,00 €	300,00 €
MIRECOURT MAQUETTES CLUB	300,00 €	0,00 €
Mirecourt Jazz Diffusion	500,00 €	0,00 €
ORCHESTRE D'HARMONIE	3 050,00 €	0,00 €
Rêve Général	8 500,00 €	0,00 €
UCP	200,00 €	0,00 €
1-2-TR'AD	290,00 €	0,00 €
TOTAL CULTURE	16 640,00 €	5 300,00 €

24 voix pour et 3 non participations (Mes VOIRIOT, CHIARAVALLI, M. DAVAL) en vertu de l'article L.2131.11 du CGCT

Secteur SPORT, fonction 415 – article 6574

SPORTS	Sub Ord. 2017	Sub Excep. 2017
ARCHERS MIRECURTIENS	600,00 €	400,00 €
ASTRAGALE	200,00 €	0,00 €
AS SPORTIVE LYCEE	200,00 €	0,00 €
CLUB CANIN	200,00 €	0,00 €
CYCLO CLUB	200,00 €	0,00 €
DOJO	300,00 €	0,00 €
EFFORT BASKET	19 000,00 €	5 000,00 €
EFFORT GYMNASTIQUE	2 000,00 €	0,00 €

ATHLE VOSGES PAYS DE MIRECOURT	6 000,00 €	0,00 €
HANDBALL CLUB	7 000,00 €	500,00 €
JUDO CLUB	300,00 €	0,00 €
KARATE CLUB	1 200,00 €	0,00 €
L'ESPADON CLUB SUBAQUATIQUE	0,00 €	1 418,40 €
LIFT CLUB	1 200,00 €	550,00 €
OMS	1 000,00 €	0,00 €
PETANQUE CLUB	200,00 €	0,00 €
USMH	8 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL SPORT	47 600,00 €	8 868,40 €

Réception Sous-Préfecture
Le 26 mai 2017

25 voix pour et 2 non participations (Mme VIDAL, M. SERDET) en vertu de l'article L.2131.11 du CGCT

--ooOoo--

04/06

Objet : Demande de subvention pour travaux de réfection du clos et couvert de l'ancien théâtre

Monsieur le Maire indique que les travaux de réfection du clos et du couvert de l'ancien théâtre doivent être mis en perspective au plus tôt au regard de la pérennité du bâti et des risques encourus par les bâtiments voisins. Ce qui représente un montant global de travaux de 907 479 € HT, y compris la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études (55 066 €), le pilotage et la coordination (152 962 €) et la mission SPS (91 777 €). L'édifice étant classé monument historique, les études préalables, honoraires de la maîtrise d'œuvre et les travaux de restauration sont soumis à la législation du décret du 22 juin 2009.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

- approuve le projet d'investissement des travaux de réfection du clos et du couvert de l'ancien théâtre
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de :
 - 30 % auprès de la DRAC (272 244 € HT)
 - 30 % auprès du Conseil Régional (272 244 € HT)
 - 20 % auprès du Conseil Départemental (181 495,80 HT)
 - 5 % en lien avec la Fondation du Patrimoine, le complément étant assuré par le recours à d'éventuels mécènes et à la Ville de Mirecourt
- Précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2017 de la Ville de Mirecourt
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Réception Sous-Préfecture
Le 26 mai 2017

04/07

--ooOoo--

Objet : subvention et participation au titre de la sécurité routière

Dans le cadre de la sécurité routière, la municipalité envisage pour cette année 2017 l'acquisition d'un radar pédagogique mobile pour sensibiliser les conducteurs pour un montant de 2.436 €.

Cet équipement est subventionné au titre des amendes de police au taux maximum de 50 %.

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 26 mai 2017

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général, au titre des amendes de police » pour l'investissement lié à la sécurité routière à travers l'acquisition d'un radar pédagogique.
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget primitif 2017.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

--00000--

04/08

Objet : Demande de subvention
au Conseil Départemental des
Vosges – travaux Ecole Brahy

Dans le cadre de la réhabilitation de l'école Brahy à Mirecourt (montant prévisionnel 1.439.608 € HT), la Ville envisage de solliciter M. Le Président du Conseil Départemental au titre des travaux de restructuration et extension d'écoles primaires uniquement pour les projets justifiant de l'apport d'un service nouveau complémentaire à l'école (Est considéré comme service nouveau : création de service(s), amélioration du service existant en termes d'animation, d'activités proposées,.... s'inscrivant dans une logique de mutualisation des équipements scolaires existants à l'échelle d'un bassin de vie pertinent et cohérent) ou des Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIIL). Il convient d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Départemental une subvention à ce titre au taux de 12 % (soit 172.752,96 €) ou de 5% (soit 71.980,4 €) suivant l'option retenue, soit un montant de 7.530,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 23 voix pour et 4 abstentions (Mme VOIRIOT, MM JAMIS, FY,
CITOYEN)

Réception Sous-Préfecture
Le 26 mai 2017

autorise M. Le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des travaux de restructuration et d'extension d'écoles primaires ou des Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIL)

--00000--

04/09

Objet : Demandes d'adhésion au
SMIC

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges Méridionales et par la Syndicat des Eaux de Blanchefontaine.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 26 mai 2017

Le Conseil Municipal
Se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées

--00000--

04/10

Objet : Démission d'un adjoint

Réception Sous-Préfecture
Le 26 mai 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu le 24 avril, par lequel Monsieur le Préfet des Vosges a accepté la démission de ses fonctions d'adjoint au maire, tout en conservant son mandat de conseiller municipal, que lui a présentée Monsieur Fabien MALLERET.

Monsieur le Maire propose de ne pas remplacer cet adjoint dans l'immédiat.

Le Conseil Municipal
Par 23 voix pour et 4 abstentions (Mme VOIRIOT, MM JAMIS, FY, CITOYEN)
Prend acte de cette démission

Décide de supprimer le poste d'adjoint qu'occupait M. Fabien MALLERET.

04/11

--ooOoo--

Objet : Décision modificative
2017/01 – Budget Ville

Réception Sous-Préfecture
Le 26 mai 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget Ville 2017 : réajustement des attributions de compensation envers la CCMD suite au transfert des équipements culturels :

D 014 -739211-01 : + 6000 €

C 74 -74121-01 : + 6000 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
Par 23 voix pour et 4 abstentions (Mme VOIRIOT, MM JAMIS, FY,
CITOYEN)**

décide de procéder aux virements de crédits sur le budget Ville 2017 comme ci-dessus.

--ooOoo--

04/12

Objet : Demande de subvention
DETR

Réception Sous-Préfecture
Le 13 juin 2017

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter une subvention auprès de l'État via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le changement des fenêtres de la Scierie (31.220,99 € HT) soit une participation au titre de la DETR de 18 732,59 € .

Cette réhabilitation de l'immeuble contigu au Musée de la Lutherie fait suite à la fermeture de la Fabrique. Elle s'inscrit dans la nécessité de maintenir à proximité du Musée de la Lutherie un espace culturel à impact intercommunal.

Ainsi des manifestations à rayonnement territorial ou départemental (expositions, concerts, colloques, ...) trouveront là un lieu d'accueil adéquat à l'heure de la saison touristique.

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR

N° 1 à 12

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL

BARBIER MOINE DIEZ

PREAUT CLEMENT BAILLY

WALTER HUMBERT VOIRIOT

MM SEJOURNE LAIBE RUGA

MARA MALLERET SERDET

DAVAL MICHEL BLONDELLE

JAMIS FY CITOYEN